

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-05-136

**ORDENER - PRESTATION  
DE NETTOYAGE ET  
D'ENTRETIEN DES  
LOCAUX - AVENANT N° 1  
AU LOT N° 1**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 44**

**présents : 33**

**votants : 42**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
24 septembre 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

**Alain BATTAGLIA**

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans l'Eglise Saint Pierre de Senlis, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3 500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Madame PIERA Pascale (Senlis)
- \* Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TONDELLIER Viviane (Rully)
- \* Monsieur URVOY Patrice (Montépilloy) suppléant de Monsieur BLOT Laurent

***Pouvoirs :***

- \* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) à Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur SICARD Bruno (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :**

- \* Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis) - excusé
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) - non excusé

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :**

- \* Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy) représenté par son suppléant Monsieur URVOY Patrice

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### **Exposé des motifs**

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de prestation de nettoyage et d'entretien des locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et des bâtiments n° 1 et n° 6 du Quartier Ordener Lot n° 1 a été attribué le 4 mars 2020 à la société AGENOR SARL située à Saint-Maximin.

Il précise que deux salles de réunion du bâtiment n° 6 (Salle Gecko au 1<sup>er</sup> étage de 110 m<sup>2</sup> en carrelage et la salle martin pêcheur au 2<sup>ème</sup> étage de 70 m<sup>2</sup> en dalle moquette) n'ont pas été intégrées dans la consultation dans la mesure où ces deux salles devaient être occupées par les entreprises durant les travaux de réhabilitation du bâtiment n° 6 prévus en 2020.

Les travaux de réhabilitation ayant été déprogrammés pour l'année 2020, il est nécessaire d'intégrer le nettoyage de ces deux salles de réunion dans le marché à raison de deux prestations par mois.

Une proposition financière a été établie par la société AGENOR SARL, portant sur le nettoyage de deux salles de réunion, deux fois par mois. Le coût mensuel est de 86,67 euros HT, soit 104,00 euros TTC.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant n°1 relatif aux prestations de nettoyage de deux salles de réunion du bâtiment n°6 deux fois par mois pour un montant de 1 040,04 euros HT, soit 1 248,05 euros TTC.

	<b>Montant euros HT</b>	<b>Montant euros TTC</b>
Montant initial - Lot n° 1	18 764,88	22 517,86
Avenant n° 1	1 040,04	1 248,05
Nouveau montant du marché	19 804,92	23 765,91
Pourcentage d'écart avenant n° 1	<b>5,54%</b>	

### **Délibération**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment l'article R2194-3 régissant les modifications d'un marché public en cours d'exécution ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-01-16 du 25 Février 2020, relative à l'attribution du marché n° 2019-12 Lot n° 1 de prestation de nettoyage et d'entretien des locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et des bâtiments n° 1 et n° 6 du Quartier Ordener à la société AGENOR située à Saint-Maximin ;

**Considérant** la proposition financière établie par la société AGENOR portant sur deux prestations par mois de nettoyage de deux salles de réunion du bâtiment n° 6 pour un montant de 86,67 euros HT, soit 104,00 euros TTC par mois ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, à la majorité simple, et à la majorité absolue des voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer l'avenant n° 1 du marché n° 2019-12 - Lot n° 1 de prestation de nettoyage et d'entretien des locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et des bâtiments n° 1 et n° 6 du Quartier Ordener relatif aux prestations de nettoyage de deux salles de réunion du bâtiment n° 6 du Quartier Ordener, portant le nouveau montant du marché à 19804,92 euros HT soit 23765,91 euros TTC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis

Le : 22 OCT. 2020



Guillaume **MAFFRECHAL**  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise